

## **Notre POLITIQUE ACHAT RESPONSABLE MERCURIAL « PARM » :**

### **Sommaire :**

- 1) Politique de référencement des Fournisseurs ou Prestataires
- 2) Critères de référencement des Fournisseurs ou Prestataires
- 3) Cadre des négociations et comportement éthique des Acheteurs/teuses MERCURIAL

### **Préambule :**

Depuis 30 ans, MERCURIAL est un Groupement national d'achats pour des Clients / Adhérents acteurs dans différents secteurs industriels. Prestataire de services en achats, MERCURIAL a développé une expertise basée sur la connaissance des marchés amont, l'information et la maîtrise de l'ensemble du processus achats, y compris le suivi de la performance. Cette « PARM » est destinée tant aux Acheteurs MERCURIAL qu'aux Fournisseurs / Prestataires, ou Adhérents. Elle s'inscrit dans notre politique Qualité ; elle est diffusable.

Dans une vision à long terme et responsable de ses relations avec les Fournisseurs, MERCURIAL sélectionne et référence ceux-ci, sur des critères évaluables. Les négociations, enjeux de compétitivité et de pérennité, sont conduites dans un style intégratif, avec une vue du coût global, jusqu'à la fin de vie du produit ou de la prestation. Les relations avec les Fournisseurs sont validées par des contrats synallagmatiques. MERCURIAL promeut des exigences d'achats durables, pour ses Adhérents et des relations responsables avec les Fournisseurs référencés.

### **1) Politique de référencement des Fournisseurs ou Prestataires**

Nous cherchons à référencer des Sociétés engagées, reconnues, responsables et adaptables, Nous privilégions les leaders Nationaux ou Européens et souhaitons une relation longue ; la vision à court terme n'est pas le modèle recherché par notre Groupement et nos Adhérents.

Les Fournisseurs ou Prestataires doivent intervenir dans le cadre de notre politique Qualité et notre démarche RSE, validée par des certifications (ISO 9001, QUALIOPi...).

Le nombre de Fournisseurs référencés doit permettre la diversité des offres pour nos Adhérents, tout en pesant sur le marché national. Le suivi périodique des développements est organisé, avec les Fournisseurs, pour assurer tant les relations qu'une dynamique significative, au sein du Groupement.

Les nouveaux référencements sont initiés par : la croissance du nombre Adhérents ou par de nouveaux secteurs d'activités, voire des nouveaux secteurs géographiques. Des évolutions sociétales ou technologiques ou des changements de réglementation sont aussi des opportunités.

La signature d'un « Contrat de Référencement », par la Direction de MERCURIAL, est obligatoire, pour valider notre engagement auprès des Fournisseurs.

### **2) Critères de référencement des Fournisseurs ou Prestataires**

Les critères de sélection sont basés sur la performance, la gestion des risques, l'impact QHSE/RSE et la volonté collaborative de développement, du Fournisseur ou Prestataire.

Nos objectifs, associés à ceux de nos Adhérents pilotes, validant les produits ou prestations sont : l'assurance d'une santé financière établie, une éthique responsable dans les relations, une technicité « Premium », une excellence de service (logistique et commerciale...), une compétitivité globale de l'offre avec des conditions commerciales différenciantes pour notre Groupement (jusqu'au TCO) et une réelle démarche RSE du Fournisseur.

Pour certains marchés, des critères particuliers peuvent être ouverts au secteur inclusif (ESS, personnes en situation de handicap, insertion ...), à l'innovation, avec des Fournisseurs exploitant de nouveaux brevets ou des « start-up », ou Prestataires locaux, en lien avec les valeurs de MERCURIAL.

Nous n'accordons pas d'exclusivité aux Fournisseurs ou Prestataires, mais préservons leurs intérêts et investissements initiaux auprès de notre Groupement.

Les déréférencements des Fournisseurs ou Prestataires sont initiés en raison de l'absence de développement commercial ou de perte de compétitivité de l'offre, d'un service inférieur au niveau du marché (logistique, qualité, technique...), de la faible dynamique commerciale ou RSE du Fournisseur envers les Adhérents et Mercurial, d'une santé financière entraînant un risque à court terme ou de litiges ou conflits répétés sans recherche d'amélioration ou de meilleure collaboration. Des non-conformités éthiques répétées ou la condamnation juridique du Fournisseur sont également des déclencheurs.

Les déréférencements font l'objet de discussions systématiques entre MERCURIAL et le Fournisseur avant un désengagement contractuel. Si possible, ils sont conclus en accord entre les deux parties.

### 3) Cadre des négociations et comportement éthique des Acheteurs ou Acheteuses MERCURIAL

Les négociations avec les Fournisseurs sont cadrées par :

Les axes stratégiques et objectifs de MERCURIAL, les attentes des Adhérents, des critères factuels sur la performance qui sont évalués de façon éthique par l'Acheteur MERCURIAL, une vision responsable du développement de l'activité, de la préservation des données et des savoirs, de la transparence entre les deux parties et la capacité à tenir ses engagements contractuels, y compris vis-à-vis de MERCURIAL.

L'Acheteur n'est pas habilité à engager seul MERCURIAL et doit présenter une attitude irréprochable, en toutes circonstances. Par son habilitation, chaque Acheteur MERCURIAL lutte contre la corruption ou la fraude, à travers la bonne application du processus achats défini dans notre processus qualité (ISO 9001).

Aucun cadeau ne doit être sollicité par l'Acheteur MERCURIAL, en cas de présent offert par un Fournisseur ou Prestataire, ce cadeau appartient à MERCURIAL et n'est accepté que pour une valeur estimée inférieure à 30€. En cas d'arbitrage, tout cadeau sera retourné au Fournisseur par la Direction MERCURIAL.

Les invitations de courtoisie, proposées par le Fournisseur (déjeuner ou autres festivités), sont déclinées, sauf, exceptionnellement, si elles sont un réel espace de travail effectif direct ou de développement d'affaires. Lorsque l'Acheteur MERCURIAL est invité à des festivités en dehors de ce cadre, il le relate à la Direction et s'il souhaite y participer à titre personnel, il pose un congé.

MERCURIAL est signataire de la Charte des Relations Fournisseurs Responsables, les négociations s'effectuent sur le coût global et non uniquement sur le prix. Nous intégrons la préservation de l'équilibre des intérêts entre nos Adhérents, les Fournisseurs et MERCURIAL.

### Validation de la Politique Achat Responsable par les Acheteurs Leaders et la Direction MERCURIAL.

G. Barreteau Ph. Boisseau C. Bossard M. Bouret V. Chauveteau  
F. Louis Y. Le Mée B. Mathelief C. Vallejo C. Droillard

